

**Pantin, le 12 septembre 2022**  
À l'attention des Présidentes et  
Présidents de CR et CRO.

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous informe que le Manuel des officiels 2022/2023 est dès à présent téléchargeable sur le site de la FFBoxe :

[LA FÉDÉRATION > DOCUMENTATIONS > COMMISSION NATIONALE DES OFFICIELS](#)

Son application entre en vigueur à compter de ce jour.

Vous trouverez dans cette rubrique, l'ensemble des documents concernant les officiels.

Les comités régionaux peuvent utiliser, jusqu'à épuisement de leurs stocks, les procès-verbaux manuels et les bulletins de jugements.

En ce qui concerne les procès-verbaux des organisations mixtes, il est impératif qu'ils soient acheminés à la Fédération Française de Boxe, **au plus tard 48 heures après le gala.**

**IMPORTANT** : Je vous demande de bien vouloir ajouter le numéro de téléphone du médecin sur vos anciens procès-verbaux BA et BP.

Lors d'un accident, si un boxeur a besoin de soins médicaux après l'organisation, le médecin de ring doit pouvoir être contacté le plus rapidement possible par les services qui le prendront en charge.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre toutes ces informations à l'ensemble des officiels de votre région.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous adresse, chers amis, mes salutations sportives.

**Séverine Gosselin.**

